



**IL EST IMPORTANT QUE CE
COMMUNIQUÉ SOIT
AFFICHÉ, EN TOUT TEMPS
AU TABLEAU DE SANTÉ ET
SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

SSTCOM - NOVEMBRE 2007

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

PONTS ÉLÉVATEURS ET APPAREILS DE LEVAGE CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- L'enseignant devrait toujours superviser le levage. Pour assurer une supervision adéquate pendant le levage d'un véhicule, celle-ci ne sera pas laissée ou déléguée à un élève qui en supervise un autre.
- Durant le levage d'un véhicule, un observateur doit se placer sur le côté, loin du véhicule, pour aider l'opérateur du pont élévateur en vérifiant si le véhicule est à niveau.
- Pour prévenir les dommages au véhicule, le pont élévateur doit être entièrement baissé avant que le véhicule ne soit déplacé.
- Les poteaux et coussins protecteurs doivent être correctement placés sur le pont élévateur avant que le levage ne débute.



- Les élèves ne doivent pas travailler sous un véhicule qui n'est pas en position de levage complète sans que les serrures de sûreté aient été verrouillées.
- Les opérateurs doivent toujours se placer face au véhicule durant le levage.
- Les ponts élévateurs doivent être inspectés par du personnel qualifié, pour vérifier leur fonctionnement et leur état, au moins une fois par année. Le personnel d'inspection devrait signer un registre permanent, conservé dans les dossiers de l'enseignant responsable de l'atelier.
- Avant de travailler sous un véhicule, s'assurer que celui-ci est installé de façon sécuritaire sur des supports approuvés placés en des endroits d'appui stratégiques pour le levage.
- Garder les poignées du cric de levage verrouillées, hors du chemin ou les enlever afin de prévenir les dommages ou les blessures en cas de chute.
- Ne jamais dépasser la capacité nominale d'une grue de levage.
- Ne jamais se tenir debout sous une grue en marche.
- Utiliser les grues uniquement pour les levages à la verticale.
- Ne jamais soulever un véhicule au cric si quelqu'un est en train de travailler sous le véhicule. Le cric peut glisser et le véhicule, tomber.
- Respecter la capacité nominale des crics de levage. Le levage doit être effectué la verticale — jamais en angle. Lever en suivant la ligne médiane du véhicule pour éviter tout basculement.



Document : Source inconnue.

SOYEZ TOUJOURS PRUDENTES ET PRUDENTS

H:\SanteSecurite\Communique\2007\SSTCOMNov2007.wpd